ISSN : 0294 - 4693
DLP 23-04-90321573





GRANDES CULTURES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POITOU-CHARENTES

Bulletin n° 179 (07/90) du 19 Avril 1990

CEREALES	: Envisager les secondes interventions
MAIS	: 1990, l'année de la sésamie

BLE

Stades : De 2 noeuds à gonflement et même début épiaison pour les variétés précoces de la façade atlantique.

MALADIES

Situation

Rouille Brune : Evolution ralentie par les températures basses actuelles. **Le premier réchauffement sera suivi par un développement explosif de la maladie** - elle constitue le risque majeur de la période à venir.

Oïdium : Souvent bien implanté à la base des plantes. Sa nuisibilité est désormais limitée.

Septoriose : Les pluies actuelles sont favorables à la maladie. Les risques sont plus importants en sols limoneux.

Rouille Jaune : La période fraîche et humide actuelle lui est très favorable. Une surveillance des variétés THESEE et RECITAL et des blés durs n'ayant pas reçu de traitement ou traités avec des fongicides en fin de rémanence est indispensable.

Préconisation

- **Parcelles n'ayant pas reçu de traitement** : Intervenir dès que la dernière feuille est déployée, **ne pas attendre l'épiaison.** Privilégier l'efficacité sur rouilles et septoriose.

- **Parcelles ayant déjà reçu un traitement polyvalent** : Intervenir 3 semaines minimum à 6 semaines maximum après le traitement précédent en tenant compte de la persistance du fongicide utilisé sur rouille brune :

. **Ne pas dépasser 4 semaines avec les triazoles classiques** et les morpholines lorsque la rouille brune est abondante sur les feuilles de la base.

. Les **fongicides les plus récents** permettent d'allonger ce délai à 5 voire 6 semaines.

. Privilégier les fongicides très performant sur rouille brune **et** septoriose des feuilles.

Conditions d'application :
Eviter les journées chaudes et très ensoleillées pour les traitements fongicides. Ces conditions entraînent parfois une agressivité de certains triazoles vis à vis de la plante. Si vous ne pouvez pas éviter ces conditions, traitez de préférence en fin d'après-midi.

P.1..12



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tel. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J. P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D.
Abonnement annuel :
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

ORGE

Stades : De sortie de la dernière feuille à début épiaison pour les parcelles les plus précoces.

Situation

Stagnation de **l'helminthosporiose** et de la **rouille naine**, régression de **l'oïdium.** Un réchauffement entraînerait une progression rapide de **l'helminthosporiose** et de la **rouille naine.**

Préconisation

Intervenir avec un fongicide efficace sur **helminthosporiose, rouille naine** et **oïdium** 3 à 4 semaines après le traitement précédent.

MAIS

SESAMIE

Situation

Ce papillon est en extension dans le sud de la région. Des **populations importantes** de chenilles ont été notées à l'automne 89 dans les maïs de Charente Maritime de la zone située sous une ligne Rochefort-Saintes.
Quelques foyers ont été notés sur La Rochelle, Saint Jean d'Angely et Cognac. En Charente, la zone Aubeterre - St Romain - Chalais était la plus atteinte. Des populations plus variables étaient observées au sud d'Angoulème.

Les chenilles présentes dans les pivots de maïs ont parfaitement passé l'hiver sans subir les dommages du froid.

Une vigilence extrême vis à vis de ce ravageur est indispensable. Plus de 80 % des chenilles sont aujourd'hui en nymphose. Le vol devrait commencer dans les prochains jours et atteindre sont maximum au moment de la levée du maïs.

Préconisations

Dans les **zones fortement concernées**, des interventions seront indispensables vers la mi-mai pour protéger les jeunes maïs. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.

Dans les **zones avoisinantes**, une surveillance sera effectuée fin mai et courant juin pour évaluer la présence de ce ravageur et envisager une extension des traitements.

COLZA

Stades : G2 - G3 (les siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm, ou supérieur à 4 cm).

MALADIES

Situation

Pas d'évolution du **Sclérotinia** et **Pseudocercosporella.**

Préconisation

Le traitement étant préventif contre le Sclérotinia, il est encore temps d'intervenir.

.../...

CHARANCONS DES SILIQUES

Situation
Le colza est au stade sensible. Le temps n'est pas favorable à l'activité du charançon.

Préconisation
Le colza est vulnérable jusqu'au stade G4 (10 premières siliques bosselées). Suivre attentivement vos parcelles dès les premiers réchauffements (température › à 15°), même celles ayant déjà reçu une protection ; la rémanence des produits étant de courte durée (2 à 3 jours) à ce stade.

Intervenez dès que vous avez un charançon pour 5 plantes.

PUCERONS CENDRES DU CHOU

Situation
Les premiers pucerons sont apparus en Charente et Charente Maritime.

Préconisation
Un traitement de bordure peut suffir à juguler la pullulation.

POIS

Stades : 4 à 10 feuilles

SITONES

Situation
Faible activité de ce ravageur.

Préconisation
Ne plus intervenir.

(C) SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

P13

NOTE COMMUNE ACTA - AGPM - INRA - SPV

EAU ET ATRAZINE

L'atrazine est un désherbant utilisé en France essentiellement sur les cultures de maïs et pour l'entretien des zones non cultivées (voies ferrées, bordures de routes, berges, etc...).

A la suite de ces utilisations, il a été quelquefois observé des résidus d'atrazine dans les eaux supérieurs aux normes communautaires.

Il est donc souhaitable dès cette campagne de promouvoir des conditions d'emploi de l'atrazine visant à en modérer les apports.

1 - En culture de maïs

. Eviter les applications de prélevée

. Préférer les traitements de postlevée en association avec d'autres matières actives, ce qui permet de réduire les quantités d'atrazine à l'hectare

. Dans la mesure où l'atrazine est utilisée seule ne jamais dépasser la dose de 1500 g/ha de matière active

2 - En zones non cultivées

. Réserver l'atrazine aux seuls traitements d'entretien

. Privilégier les associations avec d'autres matières actives

. Ne jamais dépasser la dose de 1500 g/ha de matière active

. Préférer d'autres désherbants totaux à dégradation rapide

Bien entendu, ces préconisations doivent s'appliquer sans préjudices des dispositions relatives aux périmètres de protection (immédiats, rapprochés ou éloignés) entourant les zones de captages des eaux.

En outre, il faut rappeler que toutes les précautions doivent être prises au cours du rinçage des pulvérisateurs et lors de la destruction des emballages vides pour éviter un entrainement vers les fosses ou ruisseaux.

Enfin, un certain nombre d'études sont en cours de réalisation sous la responsabilité de plusieurs Ministères avec le concours des organisations professionnelles agricoles, des sociétés de distribution d'eau potable, et de l'industrie phytosanitaire. Elles ont pour but de préciser l'origine et l'évolution des résidus dans l'eau, dans différentes régions et selon diverses modalités d'application de l'atrazine.

-=-=-=-